

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Date de convocation :

27 mars 2018

Absents et excusés Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Ayant donné son pouvoir : Mme SOURDET Joëlle à Mme MENISSIER Martine,

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 7

Pouvoir : 1

Votants : 8

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2018 comme suit :

N° 1383/2018-1

*Annule et remplace
N°1383/2018*

Objet :

Vote des taux
d'imposition 2018

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018	BASES 2018	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	411 400	55 374
Foncier bâti	16,72%	16,72%	242 900	40 613
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	44 300	8 094
CFE	11,86%	11,86%	19 100	2 265
				106 346

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 13 avril 2018.

Le Maire,
J.ROUSSINET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215101395-20180416-1383-2018-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2018

